

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7155 Société : R.A.R.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Gobni AHMED

Date de naissance : 06/07/1962

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 06 35 73 80 80 Total des frais engagés : 513 Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Docteur Omar BENNOUNA**

Médecine Générale

Rue 65 N°53, 2<sup>ème</sup> Et. Passage Prince

Ettââoune H. Mâsâni - Casablanca

Tél: 05 22 90 93 07

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/03/2018

Nom et prénom du malade : MERIEM LACITHEB Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Inflammation articulaire + Gastrite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/03/99	C	—	150000	Docteur Omar BENNOUFA Médecine Générale Rue 65 N°53, 2 <sup>me</sup> Passage Prince Moulay Hassan - Casablanca Téléphone : 0522 90 98 07

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
0522.90.17.15 - C DIOURO AYAD Diplôme d'Université de Dakar 021.84.04.00 Casablanca	18/3/22	36300

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a thoracic cage with 12 pairs of ribs. Vertebrae are numbered 1 through 12 from top to bottom. Point D is located on the left side, point G on the right side, point H at the top, and point B at the bottom center.

#### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale  
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France

Ex. Médecin des F.A.R  
Attestation de DIU

# الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى  
من كلية الطب بموبلي بفرنسا  
طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية  
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 18/03/22

Mme MERIEM

2 AC HHEP

820° Vacib

200 mg

1 gél x 3/j

Après  
les repas

2750 Sponsion

S.V

1 cp x 3/j

21800 Raciper

40 mg

1 cp x 2/j

3850 Neutral

S.V

1 cu x 2/j

Dr. OMAR BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>ème</sup> Etg Passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

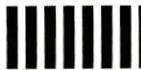
زنقة 65، رقم 53. الطابق الثاني - م默布انس - التعاون - الحي الحسني - الدار البيضاء - هاتف العيادة : 07 22 90 98 05

Rue 65 - N° 53, 2<sup>ème</sup> Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

في حالة الاستعجال : 06 64 04 38 25

LOT : 20085  
PER : 04/23  
PPV : 82,00 DH

27,50



PPV:215DH00

CODE No.: HP/DRUGS/MNB/95/2

PPV 38DH50

EXP 10/2024  
LOT 190311

1®